



P 2 **Edito**  
par Marion Hassine

P 3 > 5 **Actualités**  
"Les éleveurs du 13" // Soutien  
à l'agriculture // Vaccins IBR //  
Solidarité Alpes-Maritimes //  
Influenza aviaire

P 6 > 7 **Réussir son projet  
d'investissement :**  
la MSA vous accompagne !

P 8 > 9 **ANPLF :**  
Etiquetage "fromage  
au lait cru"

P 10 **Projet  
valcabri**

P 11 **Annonces**





## Chers collègues,

Une saison bien particulière se termine pour nous. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Cela a toujours été valable pour l'agriculture où nous devons nous adapter aux aléas climatiques, au domaine du vivant, tout simplement. Mais voilà que cette année nous sommes touchés par une crise sanitaire planétaire qui entraîne en cascade des soucis économiques, sociétaux...



Les éleveurs ont fait face à cette crise. Ils ont su s'adapter pour assurer l'écoulement de leur production : vente en drive, mise en place de livraison... cette adaptation a été éprouvante car elle a créé une surcharge de travail. D'ailleurs plusieurs fromagers écourtent un petit peu leur saison, pressés de "profiter" de la pause du tarissement.

Nous saluons au passage l'entreprise Disdier qui a tenu son engagement de prendre tous nos cabris durant le printemps 2020. Avec la crise sanitaire qui perdure, l'avenir est incertain. Ceci est d'autant plus vrai pour la commercialisation de nos cabris. Une réelle réflexion sur la filière de la viande de cabri a été initiée pour à la fois continuer à soutenir notre engraisseur (la famille Disdier) et à la fois réfléchir à des circuits courts pour la vente de nos cabris. L'élevage des cabris sous la mère demande une nouvelle organisation de nos systèmes mais ceci serait en accord avec notre métier d'éleveur.

Bien sûr, nous pensons également aux collègues des autres filières : aux éleveurs ovins qui ont également dû s'adapter au cours de cette année pour vendre leur production avec les fêtes de Pâques qui ont été compromises. Nous pensons également à eux avec la pression du loup qu'ils doivent subir dans leurs alpages et qu'ils commencent à trouver également dans nos plaines.

Enfin, nous nous associons à l'ensemble de nos collègues manadiers et ganadéros qui ont vu leurs manifestations s'annuler les unes après les autres, mettant les exploitations dans de grandes difficultés financières.

Après cette année si particulière et éprouvante, je souhaite à chacun d'entre vous de trouver du repos et de la sérénité auprès des vôtres et de passer de bonnes fêtes de fin d'année. En espérant que 2021 soit meilleure !

Amicalement,

**Marion HASSINE**

*Présidente du Syndicat Caprin  
des Bouches-du-Rhône*



### Actualités diverses

#### ► LA PAGE FACEBOOK "LES ÉLEVEURS DU 13" REPREND DU SERVICE

La page Facebook "Les éleveurs du 13", ayant pour objectif de mettre en relation les consommateurs avec nos producteurs, initiée lors du 1<sup>er</sup> confinement, reprend du service.

**Des livraisons de viande de Taureau de Camargue AOP et de Black Angus** sont en cours d'organisation sur Aix en Provence, Salon de Provence et Marseille.

**Nous lancerons prochainement, les commandes de viande d'agneaux.** Les réseaux sociaux sont aujourd'hui une vitrine dont la maîtrise est indispensable pour se faire connaître et faire véhiculer nos savoir-faire et nos valeurs !

#### ► MESURES DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU 2ÈME CONFINEMENT

##### ► *SUSPENSION DES PRÉLÈVEMENTS DE COTISATIONS MSA POUR LES EXPLOITANTS ET LES EMPLOYEURS DE MAIN D'ŒUVRE*

Dans le cadre du second confinement, la FNSEA a obtenu de la MSA l'annonce de **la suspension des prélèvements de cotisations dues par les exploitants**. Les employeurs de main d'œuvre ont également la **possibilité de reporter le paiement des échéances du mois de novembre** (parts patronale et salariale) et ce quel que soit leur secteur d'activité. Pour les employeurs en DSN, ce report sera conditionné au dépôt d'une demande préalable via un formulaire en ligne, comme

au mois de juin. La MSA insiste sur le fait que lorsque les capacités financières de l'assuré le permettent, ce dernier est "invité à régler ses cotisations de façon spontanée par virement".

##### ► *ACTION LOGEMENT : PROROGATION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE SALARIÉS AGRICOLES*

L'aide exceptionnelle au logement pour les saisonniers mobilisés durant la crise sanitaire COVID-19, mise en place le 1er avril 2020 et d'un **montant de 150 € mensuel**, a été prorogée par Action Logement et le Ministère de l'agriculture.

#### ► AIDE SUR LES DOSES DE VACCIN IBR POUR LES ADHÉRENTS DU GDS13

Pensez à faire parvenir au GDS13 les **factures des flacons de vaccinations IBR 2019 et 2020 + RIB + SIRET par mail à gdsbdr@yahoo.fr**. Les trois éléments sont indispensables pour que l'aide du Conseil Départemental 13 vous soit versée.



## Solidarité Alpes-Maritimes

**MERCI À NOS ÉLEVEURS !**

**La tempête Alex du 02 Octobre 2020 n'a pas épargné les agriculteurs des vallées du département des Alpes Maritimes. Les éleveurs des Bouches-du-Rhône, soucieux de la situation critique de leurs confrères des Alpes Maritimes, ont organisé une collecte de fourrage, afin de nourrir les cheptels durant la période hivernale.**

**C'est donc 100 Tonnes de fourrage** que les éleveurs des Bouches-du-Rhône offriront à leurs confrères.

L'acheminement a débuté le 6 Octobre dernier, avec **deux livraisons sur les Min fruits et légumes de Nice**. La distribution vers les exploitations agricoles s'avère toujours difficile car certaines d'entre elles n'ont toujours pas de moyens d'accès.

**Cette opération a été possible grâce à une mobilisation collective et coordonnée.**

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône tient, à ce propos, à remercier ses



partenaires qui ont œuvré à la réussite de cet élan de solidarité : **Le comité du foin de Crau, le Rotary Club d'Aubagne, le Rotary Club de Carnoux, la SAFER, la FDSEA 13, Bovin 13 et la FDO Bouches-du-Rhône.**





## Bouches-du-Rhône : zone à risque élevé en matière d'influenza aviaire hautement pathogène

*Les nouvelles détections rapportées cette semaine en Allemagne et aux Pays-Bas indiquent une forte dynamique d'infection par des virus H5 hautement pathogènes au sein de l'avifaune sauvage dans le nord de l'Europe (21 cas enregistrés).*

Par ailleurs, la **présence de l'infection dans trois élevages** (2 en Grande Bretagne et 1 aux Pays Bas) confirme le **risque élevé d'introduction de ces virus dans les élevages** des pays où les cas ont été détectés en faune sauvage, mais aussi les pays limitrophes et ceux concernés par les zones migratoires.



**Ces données nous alertent ainsi sur le risque d'introduction de ces virus sur le territoire français qui est concerné par les migrations d'oiseaux sauvages qui battent actuellement leur plein.**

Dans ce contexte, **un nouvel arrêté ministériel a été publié le 05 novembre 2020 faisant passer en risque "élevé" les Zones à Risque Particulier (couloirs de migration) et les Zones à Forte Densité d'Élevage Plein Air.** Cela induit la claustration des volailles et la réduction des parcours sur les zones concernées. **Le département des Bouches-du-Rhône fait partie des Zones à Risque Particulier.** Le reste du territoire devrait rester en risque "modéré".

▶ **LES MESURES INDUITES PAR LE NIVEAU DE RISQUE "ÉLEVÉ" SONT LES SUIVANTES :**

- ▶ **la claustration des volailles** ou protection de celles-ci par un filet avec réduction des parcours extérieurs ;
- ▶ **l'interdiction de l'organisation de rassemblements** et la participation des volailles originaires des zones concernées dans les zones au risque "négligeable";

- ▶ **l'interdiction de transport** et de lâcher de gibiers à plumes ;
- ▶ **l'interdiction de l'utilisation d'appellants.**

▶ **DE PLUS, LES MESURES SUIVANTES SONT APPLICABLES DANS TOUTES LES COMMUNES :**

- ▶ **la surveillance clinique** quotidienne dans les élevages commerciaux et non commerciaux ;
- ▶ **l'interdiction des compétitions de pigeons voyageurs** au départ ou à l'arrivée de la France ;
- ▶ **la vaccination obligatoire dans les zoos** pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Le réseau **SAGIR** (animé par l'Office français de la biodiversité et les fédérations des chasseurs pour la surveillance de l'influenza chez les oiseaux sauvages), les acteurs sanitaires des élevages et des filières, sont appelés à **la plus grande vigilance en matière de surveillance des mortalités.** Chacun doit également rester mobilisé sur la plus grande rigueur quant aux mesures

de biosécurité tant au niveau des élevages que sur tous les acteurs environnants.





# RÉUSSIR SON PROJET D'INVESTISSEMENT : LA MSA VOUS ACCOMPAGNE !

Quel que soit votre profil, quel que soit votre secteur d'activité, nous vous proposons **un accompagnement par nos équipes du Service Santé Sécurité au Travail** (conseillers en prévention, médecins du travail et infirmier de santé au travail) renforcées par la présence éventuelle d'un ergonome pour participer à la réussite de votre projet d'investissement.



À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET,  
NOUS POUVONS TRAVAILLER ENSEMBLE  
(PRESTATION GRATUITE SANS  
AUGMENTATION DE VOTRE BUDGET)

## 1 INTENTION

Nous vous aidons à **identifier les forces et les faiblesses de votre projet d'investissement** en fonction de la situation actuelle et de votre stratégie de développement.



### ► PHASE D'OBSERVATION DU TRAVAIL RÉEL (ÉTAT DES LIEUX)

- Ce qui fonctionne et doit être conservé
- Ce qui dysfonctionne et doit être modifié

### ► PHASE DE PROJECTION DANS L'AVENIR

- Évolution de vos productions
- Expansion de votre entreprise

### ► FINANCEMENT

- Montant de votre enveloppe budgétaire

## 2 PROGRAMMATION

Nous vous aidons à **mettre en évidence vos besoins de fonctionnement** et les formalisons dans un cahier des charges.

### ► DÉFINITION DES BESOINS

- Circulation des engins, des personnes, ou des animaux autour et dans le futur bâtiment
- Flux entrants (matières premières, emballages, produits de nettoyage...)
- Flux sortants (produits finis, déchets...)
- Entretien et réparation du matériel
- Maintenance des installations



### ► RÉDACTION DU CAHIER DES CHARGES

- Pouvoir transmettre aux exécutants des exigences claires et précises

## 3 CONCEPTION

Nous pouvons vous aider à **valider des plans sur la base de simulations** en prenant en compte les besoins que vous avez formalisés.



### ► TRANSCRIPTION DES BESOINS

- Croquis
- Plan d'implantation (Plan Local d'Urbanisme)
- Avant-Projet Sommaire
- Avant-Projet Détaillé (aménagement intérieurs)
- Simulations sur plan
- Maquette

#### ► MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Demande du permis de construire
- Consultation des entreprises

#### 4 RÉALISATION

Nous pouvons vous aider à **suivre ponctuellement votre chantier** à des étapes stratégiques.

#### ► SURVEILLANCE DES DIFFÉRENTES ÉTAPES CLÉS

- Fouilles (fondations et accès)
- Dalle (réservations : assainissement...)
- Élévation des murs porteurs et couverture
- Aménagements intérieurs
- Points d'eau et prises électriques.....

#### ► RÉCEPTION DES TRAVAUX

- Réserves éventuelles



#### 5 RODAGE

Nous pouvons vous aider à **effectuer les derniers ajustements** lors de la mise en route.

#### ► PRISE EN MAIN DES INSTALLATIONS

- Réglages
- Validation
- Essai des prototypes
- Maintien ou levée des réserves émises à la réception des travaux



#### CONTACT

**MSA PROVENCE AZUR - CS 70001**

13 416 MARSEILLE Cédex 20

04 91 16 58 06 - 04 94 60 38 54





## — Information à l'attention des membres de l'ANPLF — **Étiquetage "fromage au lait cru" : ne changeons rien !**

**La question d'un étiquetage "warning" pour les fromages au lait cru avait été lancée par les interprofessions nationales (CNIEL et ANICAP), suite à deux alertes sanitaires STEC fin 2018 et courant 2019. Résultat : **pour les fromages au lait cru issus de l'industrie** et vendus en pré-emballés au rayon libre-service (hors pâtes pressées cuites), l'interprofession, la grande distribution et les pouvoirs publics se sont récemment mis d'accord pour recommander la mention d'étiquetage suivante :**



### ► POUR LES FROMAGES FERMIERS

Cet accord précise qu'ils **ne sont pas tenus d'étiqueter ces phrases** et qu'ils peuvent uniquement renvoyer sur le site internet spécifique. Néanmoins, l'ANPLF a été alertée sur le fait qu'en pratique, certains distributeurs demandent également aux producteurs fermiers d'étiqueter ces phrases "warning"...

“ Ce fromage au lait cru contient une microflore laitière diversifiée qui confère des arômes typiques au fromage. Il est déconseillé aux populations fragiles, dont les jeunes enfants et particulièrement ceux de moins de cinq ans, les femmes enceintes et les personnes immuno-déficientes, de le consommer. Consulter [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr). ”

- ou sa **version plus courte** : -

“ Ce fromage est au lait cru. Il est déconseillé aux populations fragiles, dont les jeunes enfants, de le consommer. Consultez [www.fromagesaulaitcru.fr](http://www.fromagesaulaitcru.fr). ”







**DANS CE CONTEXTE, IL NOUS  
A SEMBLÉ IMPORTANT DE  
FAIRE SAVOIR NOTRE POSITION !**

- ▶ L'ANPLF considère que, d'une part, le dispositif mis en place par les inter-professions (site Internet spécifique et phrases "warning") et d'autre part, les recommandations de non consommation de lait cru publiées par l'administration, **ne sont pas justifiées** : elles sont dictées par une application trop large et non étayée scientifiquement du principe de précaution.
- ▶ Par ailleurs, nous tenons à rappeler qu'**aucune de ces recommandations ne constituent des obligations**. Les règles d'étiquetage des produits laitiers n'ont pas changé depuis plusieurs années (*voir la note ANPLF : étiquetage des produits laitiers fermiers*).



Enfin, nous recommandons à nos membres, en cas de demande d'étiquetage spécifique émanant de distributeurs ou d'autres clients, de ne pas hésiter pas à **orienter les demandeurs vers le site Internet de l'ANPLF : [www.anplf.com](http://www.anplf.com)**.

Ils y trouveront une **information détaillée et basée sur des données scientifiques reconnues**, qui leur permettront de comprendre que, **dans le cas des fromages au lait cru, la balance entre les bénéfiques et les risques penche très largement du côté des bienfaits pour la santé.**





ValCabri



## Résultats des enquêtes qualitatives en élevage réalisées dans le cadre du projet ValCabri

Menées auprès de 60 éleveurs en 2019, ces enquêtes avaient pour objectif de **mieux cerner le profil des éleveurs ayant choisi d'engraisser des chevreaux à la ferme, ainsi que leurs pratiques**. Nous vous présentons ci-dessous les résultats concernant les équipements de ces éleveurs.

### ► UN BÂTIMENT DÉDIÉ À L'ENGRAISSEMENT DANS UN ÉLEVAGE SUR DEUX



La moitié des élevages engraisant des chevreaux dispose d'un bâtiment dédié à cet usage ; ces élevages engraisent en moyenne **210 chevreaux**. Les élevages qui n'ont pas de bâtiment spécifique engraisent, quant à eux, **60 chevreaux** en moyenne.

- La **litière des chevreaux** est constituée le plus souvent de paille, renouvelée au moins quotidiennement. Quelques éleveurs utilisent des alternatives : granulés de paille ou sciure. Près de **15 %** des élevages emploient également de l'asséchant litière.
- Les **équipements pour distribuer le lait sont divers** : louve, multibiberons, seaux ou bidons équipés de tétines, et même une gouttière (utilisée par un seul éleveur).
- Enfin, certains éleveurs ont mis en place des **équipements pour simplifier leur travail** : chariot électrique, quad pour le transport des chevreaux, pompe électrique pour la reprise du lait du tank, parois plastiques pour faciliter le nettoyage...



### ► LES ASPECTS SANITAIRES, UN SUJET D'INQUIÉTUDE

Si **35 %** des éleveurs disent ne pas rencontrer de problèmes sanitaires, et **39 %** ne faire aucun traitement, les aspects sanitaires demeurent un sujet d'inquiétude. En effet, un "pépin" sanitaire peut vite augmenter le taux de mortalité, et ainsi mettre à mal la marge de l'atelier.

A peine **15 %** des éleveurs **utilisent des antibiotiques** si nécessaire. L'**argile** est utilisée dans **23 %** des élevages, et dans une moindre mesure, les huiles essentielles et le  vinaigre de cidre.



## Annonces

- Cherche à prendre en garde environ 300 brebis de Novembre au 15 mars 2021.  
☎ Mme ALAZARD Christaine | 06 68 28 61 97
- Cherche à prendre en garde 500/600 brebis de Novembre à début Mars (secteur St Martin de Crau / Arles)  
☎ 06 65 70 08 28
- A louer : 20 Hectares de près. Faire manger avant fin Novembre  
☎ 06 18 40 84 91
- Cherche place de printemps avec Bergerie entre 15 et 40 Hectares  
☎ 06 80 56 68 02
- Cherche estive 2021 pour 300 brebis  
☎ 06 73 77 63 96
- Cherche à acheter un lot de mérinos agnelant cet automne / hiver – Mérinos à laine fine, bien grise  
☎ 06 73 04 03 29

- Vends agnelles de 6 mois / femelles de 12 et 18 mois  
☎ 06 69 34 20 87 / 06 77 93 58 83
- Emploi : Berger cherche emploi libre immédiatement avec chien et voiture  
☎ 06 85 47 87 07
- Vends brebis Mérinos plaines, à termes le 17 Octobre. Vends chevrettes Rove  
☎ 06 77 93 58 83
- Berger éleveur cherche, berger éleveur pour partager estive 2021. Nombre de bêtes flexible secteur Oisans Hautes Alpes  
☎ 06 81 71 99 17
- Vends chevrettes du Rove 7-8 mois. Visibles sur Si Martin de Crau. Rouge intégral menées avec les brebis toute l'année  
☎ 06 81 71 99 17



Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11 ☎ 04 42 63 16 98	accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.paca.chambres-agriculture.fr
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 35 ☎ 04 26 03 12 83	s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr www.bovin13.com
GDS 13	//	☎ 04 42 96 95 72 ☎ 04 26 03 12 83	gdsbdr@yahoo.fr
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 45 ☎ 04 26 03 12 83	a.seigner@bouches-du-rhone.chambagri.fr
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	fdo13@yahoo.fr

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

METTRE UN PEU  
de blé  
DE COTÉ  
ME PERMETTRA  
d'en faire  
POUSSER

## # NOUVEAU : LIVRET PROJET AGRI

Pour 1 € de Droits générés par les intérêts de votre épargne, ce sont 100 € de crédit à un taux préférentiel pour votre installation.

Dans les conditions et selon les limites indiquées au contrat Comité Sur Livret (CSL) PROJET AGRICOLE. Offre réservée aux personnes physiques. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier de prêt par votre Caisse régionale.

[ca-alpesprovence.fr](http://ca-alpesprovence.fr)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07019231.



ALPES PROVENCE